

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 42

Défense.

EXPOSE D'ENSEMBLE — DEPENSES EN CAPITAL

Rapporteur spécial : M. Jean FRANCOU.

1. Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalember, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud-Modest, Legoux, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Allier, René Ballayer, Roland Boscard-Monservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortin, André Fosse, Jean-Pierre Fourcade, Jean FrancoU, Gustave Héon, Daniel Hoeflér, René Jaurès, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Mine, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, François Schleiter, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale 5 juillet : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexes 50 et 51), 3150 (tome I et in-8 770).

Senat : 87 1977-1978

Lois de finances. — Défense - Gendarmerie - Armée de l'air - Armée de mer - Armée de terre

SOMMAIRE

	Pages.
Exposé d'ensemble sur les crédits militaires.....	5
Les dépenses en capital.....	13
Chapitre I ^{er} . — Section commune	17
Chapitre II. Section Air	25
Chapitre III. — Section Forces terrestres	31
Chapitre IV. — Section Marine	37
Chapitre V. — Section Gendarmerie	43
Conclusion	45
Dispositions spéciales... ..	48
ANNEXE N° 1. — Répartition et évolution des crédits de la section commune.	51
ANNEXE N° 2. — Répartition et évolution des crédits de la section Air.....	53
ANNEXE N° 3. — Répartition et évolution des crédits de la section Forces terrestres	54
ANNEXE N° 4. — Répartition et évolution des crédits de la section Marine..	55
ANNEXE N° 5. — Répartition et évolution des crédits de la section Gendar- merie	56

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, le présent rapport comportera un bref exposé sur l'ensemble du budget de la Défense, suivi de développements plus détaillés sur les dépenses en capital, puis d'une conclusion. Le rapport de M. Legouez traite, par ailleurs, des dépenses ordinaires.

Une partie des renseignements chiffrés fait l'objet de tableaux annexes au rapport.

EXPOSE D'ENSEMBLE

Le projet de budget de la Défense pour 1978 se monte à 80 770 millions de francs en crédits de paiement ; il représente 20.2 % du budget général.

Cette somme et ce pourcentage résultent directement du projet de loi de finances : ils ne seront cependant pas retenus dans ce rapport : comme on l'avait déjà fait pour examiner le budget de 1977, on corrigera les chiffres des documents budgétaires afin d'obtenir des valeurs homogènes avec celles qui figurent dans les documents annexés à la loi de programmation militaire du 19 juin 1976. Une déduction de 13 116 millions de francs sera donc faite dont le détail figure ci-dessous en nota (1) ; pour sa plus forte part, cette somme à déduire résulte de l'inscription au budget de la Défense, postérieurement à 1976, des participations aux charges des pensions civiles et militaires qui figuraient antérieurement aux charges communes du Ministère des Finances.

C'est, en définitive, un total de 67 654 millions de francs qui sera retenu comme montant du projet de budget de la Défense pour 1978 en crédits de paiement.

(1) Cette somme s'établit ainsi, en millions de francs :

Participation de l'Etat aux charges du Fonds spécial des ouvriers.....	1 277,353
Participation aux charges des pensions civiles et militaires.....	11 760,447
Remboursement au budget des Postes et Télécommunications des dépenses du Service général du Centre national d'études des télécommunications.	78,147
Total	13 115,947

On pourrait aussi tenir compte, en sens inverse, du transfert vers le Secrétariat d'Etat aux Transports de la rémunération d'ouvriers des équipes d'entretien des bases aéronautiques. Il intervient pour 6,8 millions de francs dans le budget de 1978 ; un transfert de même nature figurait dans le budget de 1977 pour 2,8 millions de francs ; il avait alors été estimé sur la base des salaires en vigueur à l'époque et il faudrait aujourd'hui le réévaluer d'une somme qui n'a pas été déterminée. Face au montant global des déductions de tels ajustements sont négligeables.

Sur cette base :

— la part du budget de la Défense dans le budget de l'Etat sera de 16,99 % ; pour 1977, si l'on se réfère au budget initial, cette part était de 17,43 % ; si l'on se réfère au budget rectifié par le collectif de juin 1977, cette part était de 16,25 % ;

— le budget de la Défense devrait, en 1978, représenter 3,23 % du produit intérieur brut alors qu'il en représentait 3,13 % en 1977 (1) :

— l'accroissement des crédits de paiement du budget de la Défense d'une année sur l'autre sera de 9 239 millions de francs. Si l'on se réfère au budget initial de la Défense en 1977, cet accroissement représente un pourcentage de 15,81 % alors que, dans le même temps, l'accroissement du budget général calculé de la même façon est de 18,94 % ; si l'on se réfère au budget rectifié par le collectif de juin 1977, l'accroissement du budget de la Défense représente un pourcentage de 16,46 % alors que, dans le même temps, l'accroissement du budget général calculé de la même façon est de 11,43 %.

On retiendra notamment, des indications qui précèdent, que :

— sans modifier sérieusement les crédits des armées, la mise à jour de la loi de finances intervenue en juin 1977 a opéré un changement sérieux dans l'importance relative des grandes masses budgétaires. Dans ces conditions, les résultats du rapprochement des évolutions respectives du budget général et du budget de la Défense entre 1977 et 1978 sont fortement affectés par l'hypothèse de comparaison retenue. Si l'on choisit de faire le rapprochement compte tenu des rectifications apportées en juin 1977, l'augmentation du budget des Armées en 1978 est nettement plus forte que celle du budget général, mais alors, sur cette même base, la part attribuée aux armées en 1977 n'appelle plus la satisfaction qui avait été marquée à son sujet au moment de la discussion du budget initial ;

— le rythme de progression du montant du budget de la Défense, qui avait été de 16,8 % entre 1976 et 1977, sera légèrement inférieur entre 1977 et 1978 mais restera cependant d'un ordre de grandeur voisin (15,81 % ou 16,46 % selon le mode de calcul).

(1) Le produit intérieur brut étant évalué à 1 865 200 millions de francs pour 1977 et à 2 096 300 millions de francs pour 1978.

Le tableau qui suit résume l'évolution de la répartition des crédits de paiement par titre. Les calculs ont été faits compte tenu des déductions annoncées au début de ce rapport et destinées à rétablir l'homogénéité du budget et de la programmation ; pour les rapprochements avec les crédits de 1977, on s'en est tenu dans ce tableau aux chiffres du budget initial qui, pour les armées, n'ont pas été sérieusement affectés par le collectif de juin 1977.

	1977		1978		POURCENTAGE de la variation 1977-1978.
	Crédits (en milliards)	Pourcen- tage arrondi.	Crédits (en milliards)	Pourcen- tage arrondi.	
Dépenses ordinaires (titre III).....	34,48	59	39,17	58	+ 13,6
Dépenses en capital (titres V et VI).....	23,93	41	28,48	42	+ 19
Total	58,41	100	67,65	100	+ 15,8

Sans doute ne faut-il pas tirer trop minutieusement les conséquences de la répartition entre dépenses ordinaires et dépenses en capital : les règles de ventilation entre les deux peuvent donner lieu à quelques interprétations, à telle enseigne que, dans le budget de la Défense, le maintien en condition des matériels ne figure pas au même titre pour ceux des forces nucléaires et ceux des forces conventionnelles. Mais à structure constante, comme c'est le cas pour les années 1977 et 1978, le sens de l'évolution est important ; on observe justement un renversement de tendance : pour la première fois depuis longtemps, la part des dépenses ordinaires diminue d'une année sur l'autre et passe en 1978 de 59 % à 58 %, tandis que dans le même temps la part des dépenses en capital passe de 41 % à 42 %.

Cette situation traduit notamment le fait qu'après l'effort qui a été consenti ces dernières années pour relever la situation des personnels officiers et sous-officiers, il a été possible, en 1978, de s'engager dans la voie d'un accroissement du pourcentage des crédits destinés aux dépenses en capital. C'est un changement que l'on observe avec satisfaction, en souhaitant que, dans le futur, l'évolution se poursuive dans le même sens.

La répartition des crédits de paiement entre sections budgétaires a évolué comme l'indique le tableau suivant :

SECTIONS BUDGETAIRES	1977		1978	
	Crédits (en millions).	Pourcentage.	Crédits (en millions).	Pourcentage.
Section commune.....	15 553	26,6	17 466	25,8
Section Air.....	11 592	19,8	13 644	20,2
Section Forces terrestres.....	15 863	27,2	18 626	27,5
Section Marine.....	9 692	16,6	11 298	16,7
Section Gendarmerie.....	5 715	9,8	6 620	9,8
Total	58 415	100	67 654	100

La part de la Section commune est seule en baisse ; cette variation résulte d'une diminution des dépenses ordinaires inscrites à cette section à laquelle ne figurent plus, en 1978, les importantes provisions antérieurement destinées à faire face à l'amélioration de la condition militaire. La diminution enregistrée à la Section commune profite surtout aux sections Terre et, plus encore, Air.

Quant aux autorisations de programme, leur évolution se présente comme suit :

SECTIONS BUDGETAIRES	1977		1978	
	Titre III	Titres V et VI	Titre III	Titres V et VI
	(En millions de francs.)			
Section commune.....	»	8 353	»	9 856
Section Air.....	955	6 499	1 085	9 320
Section Forces terrestres.....	950	6 178	1 172	8 608
Section Marine.....	1 345	4 890	1 498	5 944
Section Gendarmerie.....	»	630	»	690
Total	3 250	26 550	3 755	34 418

Si l'évolution des autorisations de programme inscrites au titre III pour l'entretien programmé des matériels reste modérée tout en étant sérieuse, par contre l'augmentation des autorisations de programme pour les dépenses en capital est particulièrement importante (29,6 %). Après la stagnation observée entre 1976 et 1977, qui avait soulevé de sérieuses inquiétudes bien qu'elle eût été partiellement compensée par le redéploiement, au sein du Ministère de la Défense, d'autorisations de programme anciennement accor-

dées, on enregistre donc un redressement en 1978. C'est une situation dont il y a lieu de se féliciter, ce qui n'empêche pas de se demander si une progression plus régulière dans le temps n'eût pas été plus favorable à une saine gestion et s'il n'y aura pas de difficultés dans les toutes prochaines années pour faire face à des besoins en crédits de paiement qui devraient se ressentir de ces à-coups dans l'évolution des autorisations de programme.

La loi du 19 juin 1976, approuvant la programmation militaire pour les années 1977-1982, avait tracé une évolution de principe des crédits de paiement globaux du Ministère de la Défense et de leur répartition par section en même temps qu'elle fournissait une ventilation indicative de ces crédits entre dépenses ordinaires et dépenses en capital.

Sur ce dernier point, l'objectif défini pour 1978 par la loi de programmation est atteint ; il se trouve même dépassé puisque la part des dépenses en capital, prévue pour atteindre 41,8 % du budget total, est, comme on l'a vu plus haut, de 42 %.

Sur la rigoureuse conformité du volume total des crédits de paiement avec l'évolution de principe définie par la loi de programmation, le jugement est plus difficile à porter du fait, notamment, que la situation doit être appréciée à structure du budget de l'Etat constante et que, face à certains changements, on peut s'interroger sur le point de savoir s'il faut ou non les prendre en considération pour le calcul. Ainsi, la progression régulière du budget de la Défense pour qu'il atteigne 20 % du budget de l'Etat en 1982 impliquait que ce pourcentage soit de 18,04 % en 1978 (1) ; on a vu que le pourcentage réalisé (16,99 %) est sensiblement inférieur mais, depuis le vote de la loi de programmation, le budget de l'Etat s'est augmenté notamment de crédits correspondant à des modifications de la politique suivie en matière économique et sociale. En sens inverse, la somme indicative de 66 460 millions de francs prévue par la loi de programmation pour le budget de la Défense en 1978 se trouve dépassée puisque le total effectivement atteint est de 67 654 millions de francs.

La part d'incertitude reste trop sensible pour qu'on s'attache exagérément aux calculs comparatifs détaillés, mais on peut cepen-

(1) Pour 1977, la progression prévue par la programmation impliquait pour le budget de la Défense un pourcentage de 17,55 %, qui était à très peu près atteint si on se réfère au budget initial, mais qui ne l'était plus si on se réfère au budget rectifié par le collectif de juin 1977.

dant dire que, par rapport à celui de 1977, le budget de la Défense pour 1978 est dans la ligne de la progression des ressources à consacrer aux dépenses militaires prévue par la loi de programmation du 19 juin 1976.

Quant à la comparaison de la répartition par section budgétaire telle qu'elle figurait dans la programmation et telle qu'elle se présente dans le budget, elle nécessite, pour être convenablement faite, que le budget soit remis dans la même structure que la programmation, notamment par ventilation de certaines provisions qui, dans le budget, sont inscrites à la section commune. Le rapprochement se présente alors comme l'indique le tableau qui suit :

SECTIONS	CREDITS 1978 selon l'évolution de principe prévue par la programmation.	CREDITS figurant au projet de budget ventilés selon la structure de la programmation.
(En millions de francs.)		
Section commune.....	13 145	14 179
Section Air.....	14 150	14 035
Section Terre.....	21 080	20 888
Section Marine.....	11 355	11 796
Section Gendarmerie.....	6 730	6 756
Total	66 460	67 654

Les principaux écarts concernent la section commune et, à un moindre degré, la section Marine, dont les parts sont sensiblement plus fortes qu'il avait été prévu alors que, pour les sections Terre et Air, on enregistre de légères différences en sens inverse.

En définitive, dans la conjoncture présente et en comparaison des budgets de la plupart des autres Ministères, le budget de la Défense pour 1978 peut, si on l'envisage sous son aspect global, être considéré comme satisfaisant. Pour les crédits de paiement, il est marqué par la poursuite d'un effort dans le sens de l'accroissement des ressources destinées à faire face aux dépenses militaires et par un début de redressement de la part consacrée aux dépenses en capital ; pour les autorisations de programme, il compense, par une forte augmentation, la faiblesse des autorisations accordées pour 1977.

Pour mieux situer ce budget, on s'est efforcé d'établir quelques comparaisons avec les budgets de certains pays étrangers.

Les rapprochements de ce genre sont délicats : les périodes couvertes par l'année budgétaire ne sont pas partout les mêmes ; la définition des dépenses de défense peut être plus ou moins extensive : ainsi pour la France, selon que l'on incorpore ou non le montant des dépenses de pensions, le budget de la Défense représente 3,8 % ou 3,2 % du produit intérieur brut ; de même, la forme de l'Etat peut altérer le sens des comparaisons : ainsi, dans les Etats fédéraux, les dépenses de défense se trouvent rapportées à un total dont sont exclues les dépenses qui restent à la charge des Etats membres de la Fédération.

Les pourcentages fournis ci-dessous sur la part du budget militaire face à la production intérieure brute ont donc simplement valeur indicative :

RFA (1)	2,6 %
France (2)	3,2 %
Suède	3,8 %
URSS (3)	4,3 %
Grande-Bretagne	5 %
USA	5,4 %

Quelle que soit la prudence dont il faut faire preuve en face de ces résultats, ils laissent cependant apparaître que la place de la France, compte tenu de l'armée dont elle entend se doter, n'est pas encore parmi ceux dont l'effort pour la défense est le plus intense.

-1) Toutes les dépenses militaires ne sont pas retracées dans le budget ; manquent notamment : les dépenses en faveur de l'OTAN, les dépenses relatives au stationnement d'unités étrangères, les dépenses relatives aux gardes-frontières.

(2) Porté à 3,8 % avec les pensions.

(3) Le budget officiel ne comprend pas toutes les dépenses militaires.

LES DEPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital sont inscrites aux titres V et VI ; elles s'établissent comme il est indiqué ci-dessous ; la part du titre VI est telle que son influence sur l'ensemble est négligeable.

	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS de paiement.	
	1977	1978	1977	1978
	(En millions de francs.)			
Titre V	26 407,3	34 295,2	23 803,3	28 341,2
Titre VI	142,7	122,8	129,3	137,8
Total	26 550	34 418	23 932,6	28 479

La forte progression des autorisations de programme (+ 29,6 %), après leur stagnation en 1977, est une des caractéristiques, déjà signalée, du budget proposé pour 1978 ; bien que plus modeste, la variation des crédits de paiement (+ 18,9 %) est cependant sérieuse et se situe sensiblement au-dessus de l'augmentation des crédits de paiement enregistrée de 1977 à 1978 pour l'ensemble du budget de la Défense.

La part des crédits de paiement destinés à faire face à des engagements antérieurs à 1978 est de 20 084 millions de francs, correspondant à 70 % du total des crédits de paiement alloués ; cette part est légèrement moindre que celle qui était réservée aux mêmes catégories de paiements en 1976 et 1977 (73 % environ) ; le reliquat consacré aux opérations nouvellement lancées dans l'année sera donc légèrement plus élevé, comme il est normal avec des autorisations de programme en forte augmentation.

Il serait intéressant d'apprécier si les moyens financiers mis en place pour l'équipement des forces sont bien tels qu'ils permettront un échelonnement des réalisations conforme aux objectifs tracés par la programmation. Faute de connaître l'échéancier de l'ensemble des autorisations de programme adapté à l'obtention de

ce résultat. il est difficile de se prononcer : on peut toutefois dire que, pour les fabrications des principaux matériels énumérés dans le document annexe à la loi de programmation (1), il faudrait prévoir, pendant les quatre années encore incluses dans la programmation après 1978, des annuités moyennes d'autorisations de programme d'un ordre de grandeur voisin du double de l'annuité de 8 778 millions de francs consacrée aux mêmes opérations en 1978.

La répartition entre les sections des autorisations de programme et des crédits de paiement est la suivante :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1977	1978	Variation.	1977	1978	Variation.
	(En millions de francs.)					
Section commune.....	8 353,4	9 856,2	+ 1 502,8 (+ 18 %)	7 773,6	9 307,2	+ 1 533,6 (+ 19,7 %)
Section Air.....	6 499	9 320	+ 2 821 (+ 43,4 %)	5 574,2	6 686	+ 1 111,8 (+ 19,9 %)
Section Forces terrestres.....	6 178	8 608	+ 2 430 (+ 39,3 %)	5 425,1	6 471,7	+ 1 046,6 (+ 19,3 %)
Section Marine.....	4 890	5 943,8	+ 1 053,8 (+ 21,5 %)	4 564,8	5 311,8	+ 747 (+ 16,4 %)
Section Gendarmerie.....	629,6	690	+ 60,4 (+ 9,6 %)	594,9	702,3	+ 107,4 (+ 18 %)
Total	26 550	34 418	+ 7 868 (+ 29,6 %)	23 932,6	28 479	+ 4 546,4 (+ 19 %)

On observera que la forte augmentation d'autorisations de programme dont bénéficient les armées pour leurs dépenses en capital en 1978 profite surtout aux sections Air et Forces terrestres. La Section commune, dont l'essentiel des ressources figure aux chapitres Etudes spéciales atome et engins, de même que les sections Marine et Gendarmerie, sont en croissance nettement plus modeste. Compte tenu de la diminution enregistrée en 1977, les autorisations de programme de la section Marine ont seulement augmenté de 15,17 % de 1976 à 1978, ce qui représente sur ces deux ans une diminution de pouvoir d'achat.

(1) Sauf les programmes qui n'ont encore reçu aucune dotation dans les budgets de 1977 et 1978.

Quant à l'évolution des autorisations de programme et des crédits de paiement entre les différentes parties du titre V, elle est fournie par le tableau suivant :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1977	1978	Différence.	1977	1978	Différence.
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
Première partie. — Etudes, recherches et prototypes.....	9 443.6	11 460.9	+ 21.4	8 921.5	10 696.6	+ 19,9
Deuxième partie. — Investissements techniques et industriels	585,8	566.5	— 3.5	446,7	616.5	+ 38
Troisième partie. — Fabrications	14 381.2	19 740.1	+ 37,3	12 403.5	14 703,3	+ 18.5
Quatrième et cinquième parties. — Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement. — Infrastructure OTAN	1 995.7	2 527,7	+ 26,7	2 031.6	2 324,6	+ 14,4
Total	26 407,3	34 295.2	+ 29.9	23 803.3	28 341,5	19.1

On constatera avec satisfaction que le déclin enregistré en 1977 pour les autorisations de programme inscrites à la première partie, qui conditionnent l'avenir, ne se poursuit pas : en 1978, l'augmentation est sensible mais, après la diminution de 1977, l'accroissement sur deux ans, de 1976 à 1978, reste modeste (16,4 %) et inférieur à l'augmentation des coûts. On relève aussi la forte progression de la troisième partie qui, compte tenu de l'indication fournie plus haut sur les crédits nécessaires à la fabrication de certains matériels énumérés dans le document annexe à la loi de programmation, devra se poursuivre dans les années à venir pour que les objectifs fixés par la programmation en ce qui concerne ces matériels soient atteints dans les délais.

Pour compléter ces indications d'ensemble, on précisera, dans le tableau qui suit, comment s'effectue la répartition des crédits entre l'armement nucléaire et le reste :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1977	1978	Différence.	1977	1978	Différence.
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)		(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	
			(En pourcentage.)			(En pourcentage.)
Forces nucléaires stratégiques (1).....	8 083,6	9 317	+ 15,3	7 398,1	8 627	+ 16,6
Armement nucléaire tactique (1).....	498,5	709	+ 42,2	559,5	646	+ 15,5
Total armement nucléaire	8 582,1	10 026	+ 16,8	7 957,6	9 273	+ 16,5
Autres opérations....	17 825,2	24 269,2	+ 36,2	15 845,7	19 068,5	+ 20,3
Total général...	26 407,3	34 295,2	+ 29,9	23 803,3	28 341,5	+ 19,1

(1) Y compris les dépenses de maintenance des armements nucléaires dont la progression en autorisations de programme, considérée globalement, est plus élevée que celle du total des dépenses ; pour les paiements, les crédits de maintenance des armements nucléaires sont stables.

La majoration des autorisations de programme qui intervient en 1978 profite nettement moins aux forces nucléaires qu'aux autres opérations (+ 16,8 % pour l'ensemble forces nucléaires stratégiques et armement nucléaire tactique, face à une augmentation de + 36,2 % pour l'ensemble des autres opérations) ; bien que moins accentuée, la tendance est dans le même sens pour les crédits de paiement.

Pour résumer ces considérations générales sur les dépenses en capital, on peut dire : qu'elles sont les premières bénéficiaires de l'accroissement des crédits de paiement du budget de la Défense en 1978, que c'est pour les fabrications de matériels conventionnels que la nette augmentation des autorisations de programme et des engagements qu'elle doit permettre sera le plus sensible.

CHAPITRE PREMIER

SECTION COMMUNE

Les crédits inscrits à la Section commune (1) concernent des activités qui relèvent :

- soit de la Délégation générale pour l'Armement (DGA) ;
- soit d'un certain nombre de services communs ou d'organismes interarmées dont les activités respectives n'ont pas de lien entre elles (Service de santé, Service d'action sociale, Direction des centres d'expérimentations nucléaires, etc.).

Ces crédits, et leur évolution de 1977 à 1978, se présentent comme suit :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1977	1978	Différence.	1977	1978	Différence.
	(En millions de francs.)					
Services relevant de la délégation générale pour l'Armement	7 363,3	8 613	+ 1 249,7 (+ 17 %)	6 687,8	8 144	+ 1 456,2 (+ 21,8 %)
Services communs et divers...	990,1	1 243,2	+ 253,1 (+ 25,6 %)	1 085,8	1 163,2	+ 77,4 (+ 7,1 %)
Total	8 353,4	9 856,2	+ 1 502,8 (+ 18 %)	7 773,6	9 307,2	+ 1 533,6 (+ 19,7 %)

La part des crédits concernant la Délégation générale pour l'Armement est de loin la plus importante dans les crédits de la section commune : elle évolue peu et se situe à 87 % du total de cette section en autorisations de programme comme en crédits de paiement : l'augmentation des autorisations de programme concernant les activités relevant de la DGA (+ 17 %) et figurant

(1) L'annexe 1 donne une récapitulation des crédits par chapitre ainsi que leur évolution de 1977 à 1978.

à la Section commune est toutefois nettement moindre que l'augmentation des autorisations de programme pour l'ensemble des dépenses d'équipement du Ministère de la Défense (+ 29.6 %).

Nous procéderons successivement à l'analyse des principales catégories de crédits accordés sur la Section commune aux services de la délégation générale pour l'armement, puis aux services communs et aux organismes interarmées.

SECTION I

Ressources de la Section commune concernant les activités relevant de la Délégation générale pour l'Armement.

Sur la Section commune, la Délégation générale pour l'Armement gère, d'une part des crédits d'études figurant en première partie, d'autre part des crédits d'investissements industriels figurant en seconde partie.

1. — DGA : ETUDES

a) *Recherches et développements.*

Le chapitre 51-71 (Recherches et développements) est de création relativement récente : on y a regroupé toutes les dépenses relatives aux études de base, alors que les dépenses pour études appliquées sont réparties entre ce même chapitre et des chapitres se trouvant aux sections Air, Forces terrestres ou Marine.

Bien que ces dépenses ne figurent pas au même titre du budget, on peut aussi citer les études financées par les subventions à l'ONERA, à l'ISL (1) et à l'Ecole polytechnique, pour lesquelles les crédits sont inscrits au chapitre 67-10.

Pour l'ensemble de ces deux chapitres (51-71 et 67-10), les autorisations de programme sont passées de 816,1 millions de francs en 1977 à 1 035 millions de francs en 1978, soit une progression importante de 26,32 %, assez voisine de la progression enregistrée pour l'ensemble du titre V. Cette augmentation des crédits de recherches inscrits à la Section commune permettra notamment d'accentuer les efforts dans des domaines tels que : l'accrois-

(1) ONERA : office national d'études et de recherches aérospatiales.
ISL : institut franco-allemand de Saint-Louis.

sement de la puissance des armes de faible calibre, les sonars à basse fréquence, la détection des radars modernes, les modes de propulsion des engins, etc.

Du fait que les études de base sont groupées aux deux chapitres de la Section commune énoncés ci-dessus. alors que les études appliquées et les développements sont répartis entre ces mêmes chapitres et d'autres chapitres des sections Air, Forces terrestres et Marine, il faut, pour comparer de façon significative l'évolution de ces trois catégories de dépenses et avoir une vue d'ensemble des crédits d'études forces nucléaires stratégiques exclues, prendre en considération des chiffres globaux d'autorisations de programme qui sont les suivants :

Autorisations de programme pour études toutes sections réunies (hors FNS).

	1977	1978	VARIATION
	(En millions de francs.)		(En pourcentage).
Etudes de base et recherches.....	135,5	155	+ 14,4
Etudes appliquées.....	1 171,1	1 370,8	+ 17
Développements et prototypes.....	1 571,4	2 283,7	+ 45,3
Total	2 878	3 809,5	+ 32,3

Ainsi, globalement, les études hors FNS reçoivent largement leur part (— 32,3 %) de l'augmentation des autorisations de programme du titre V du budget de la Défense en 1978 (+ 29,9 %), mais les rubriques des études de base et les études appliquées, qui doivent garantir l'efficacité des forces à longue échéance, sont loin de voir leurs possibilités augmenter comme celles des développements et prototypes. La différence entre ces deux catégories était dans le même sens et plus accentuée encore entre 1976 et 1977.

La répartition des autorisations de programme indiquées ci-dessus pour 1978 par secteur fait apparaître la place prépondérante qui sera, dans ce domaine, celle du secteur aéronautique :

	Millions de francs.
Matériels navals	365
Matériels terrestres	471,5
Engins	502
Electronique	671
Aéronautique	1 800

b) *Etudes spéciales : atome.*

Les ressources du chapitre 51-88 : Etudes spéciales atome (2 914 millions de francs en autorisations de programme et 2 899 millions de francs en crédits de paiement), qui figure parmi les plus importants en volume du titre V du budget de la Défense, ne sont pas effectivement gérées par la Délégation générale pour l'Armement. C'est la Direction des applications militaires du Commissariat à l'Energie atomique qui reçoit les crédits par transfert et les utilise pour les études, recherches, expérimentations, fabrications et maintenance opérationnelle relatives aux têtes nucléaires et aux combustibles destinés aux sous-marins à propulsion atomique.

Les autorisations de programme inscrites à cette rubrique augmentent de 9,3 % entre 1977 et 1978 (1) ; dans le même temps, les crédits de paiement augmentent de 9 %. Face à la variation des coûts, on se trouve donc devant une relative stabilité de ces dépenses.

Après que des investissements coûteux aient à l'origine été consentis pour constituer des équipes spécialisées, créer les centres et lancer les programmes, la part des crédits du budget de la Défense consacrés au CEA s'est stabilisée il y a quelques années et, avec l'augmentation progressive du budget total, tend maintenant à diminuer.

c) *Etudes spéciales : engins.*

Les ressources du chapitre 51-89 : Etudes spéciales engins sont de 3 510 millions de francs en autorisations de programme et 3 292 millions de francs en crédits de paiement.

Ces crédits sont destinés aux études, développements, fabrication et maintien en condition opérationnelle des systèmes d'armes sol-sol balistique stratégique du plateau d'Albion (SSBS) et des engins des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (MSBS).

Les autorisations de programme inscrites à ce chapitre augmentent de 21,2 % entre 1977 et 1978 ; dans le même temps, les crédits de paiement augmentent de 32 %. Toutefois, une diminution était intervenue en 1977 et, si l'on rapproche les auto-

(1) Si on tient compte du fait que les autorisations de programme accordées sur ce chapitre par le budget 1977 ont été majorées de 68 millions de francs au titre du redéploiement interne intervenu fin 1976 au sein du Ministère de la Défense, cette augmentation se trouve ramenée à 6,8 %.

risations de programme prévues pour 1978 de celles qui avaient été accordées en 1976, on obtient, pour la valeur des opérations susceptibles d'être lancées, une augmentation de 17,1 % sur deux années, qui ne compense pas les variations de coût ; par contre, sur cette même période, la hausse des possibilités de paiement résultant des crédits de 1978 reste sérieuse : + 60 %.

Les crédits prévus pour 1978 au titre des études spéciales engins seront partagés entre le système M 4 pour la plus forte part, et le système S 3 pour une somme moins importante : des crédits nettement plus modestes seront aussi destinés au système M 20. Les engins MSBS-M 4 à charges multiples sont destinés à remplacer, sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et dans un délai que la programmation n'a pas fixé, les engins M 20 qui sont actuellement progressivement mis en place ; les missiles S 3 à charge thermonucléaire doivent remplacer, dans une période dont la programmation fixe le commencement en 1978 et la fin en 1982, les missiles S 2 du système sol-sol balistique stratégique.

d) Armement nucléaire tactique.

Les crédits destinés à l'armement nucléaire tactique figurent à la première partie : études, au chapitre 51-92.

Les autorisations de programme inscrites à ce chapitre ont évolué de la façon suivante : 829 millions de francs en 1976, 498,5 millions de francs en 1977, soit une diminution de 39,9 %, 709 millions de francs en 1978, soit une augmentation de 42,2 %.

La variation intervenue entre 1976 et 1977 était la traduction des objectifs fixés en ce qui concerne les régiments Pluton : l'augmentation prévue entre 1977 et 1978 résulte avant tout d'une affectation importante de crédits d'études au lancement du développement du missile air-sol moyenne portée (ASMP) qui doit équiper dans l'avenir les Mirage 2000.

2. — DGA : INVESTISSEMENTS TECHNIQUES ET INDUSTRIELS

Les crédits pour investissements techniques et industriels de la DGA sont inscrits au chapitre 52-71. Ils se montent à 445 millions de francs en autorisations de programme, représentant une diminution de 8,6 % par rapport à l'année précédente ; les crédits de paiement, au contraire, passent de 347 millions de francs à 509 millions de francs, soit une augmentation de 46 %.

Dans la proportion de 64 %, les autorisations de programme nouvelles seront consacrées à des investissements en moyens d'essais : pour le reste, elles se répartiront entre les écoles et divers services : Service central des télécommunications et de l'informatique (SCTI), Service de la surveillance industrielle de l'armement (SIAR), Centre de documentation de l'armement (CEDOCAR), etc.

Une part importante des investissements industriels financés par le chapitre est à rattacher aux dépenses de la force nucléaire stratégique, en raison notamment de la nécessité dans laquelle on se trouve d'adapter les moyens aux essais des futurs engins MSBS-M 4 ; pour les autorisations de programme, cette part (317 millions de francs) est à très peu près la même qu'en 1977 : pour les crédits de paiement, au contraire, sa variation en hausse est importante et correspond à la forte augmentation enregistrée pour le total du chapitre.

SECTION II

Ressources de la Section commune concernant les services communs ou interarmées hors DGA.

a) Direction des centres d'expérimentations nucléaires.

Les ressources gérées par la Direction des centres d'expérimentations nucléaires sont inscrites au chapitre 51-90 (Etudes spéciales DIRCEN). Les autorisations de programme sont de 640 millions de francs et les crédits de paiement de 660 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, l'un et l'autre sont stables, voire en très légère diminution (— 0,47 % pour les autorisations de programme) et traduisent donc un pouvoir d'achat moindre.

Une forte part des crédits de ce chapitre est transférée au Commissariat à l'énergie atomique pour le maintien en condition des champs de tir et les tirs eux-mêmes ; la part gérée directement par la DIRCEN est consacrée à divers travaux sur les sites et à l'entretien des aéronefs de transport, incombant à cette direction.

b) *Direction du Service de santé.*

Les crédits du chapitre 53-61 consacrés aux dépenses de matériels et d'équipements techniques du Service de santé, qui se montent en autorisations de programme à 50,7 millions de francs, sont en nette augmentation pour ces dernières (+ 33,4 ‰), comme pour les crédits de paiement (+ 30 ‰). Les principaux équipements dont la réalisation est prévue en 1978 iront au Val-de-Grâce, au Service radiologie de l'hôpital de Bordeaux et aux hôpitaux de Strasbourg et Nancy.

Les crédits du chapitre 54-61 : Infrastructure, enregistrent une très forte augmentation des autorisations de programme, qui passent de 26,5 millions de francs à 128,1 millions de francs (+ 383 ‰). Les principales opérations prévues concernent les futures écoles de Lyon et Bordeaux, l'hôpital Percy, le transfert à Chartres de la pharmacie générale de Saint-Cyr et la remise à niveau de divers établissements hospitaliers.

c) *Organismes interarmées.*

Les crédits du chapitre 53-91 : Organismes interarmées. — Matériel, qui se montent en autorisations de programme à 93,2 millions de francs, sont en nette augmentation pour ces dernières (+ 88,3 ‰) comme pour les crédits de paiement. Les matériels électroniques et informatiques bénéficieront de plus de la moitié des autorisations de programme nouvelles.

Les crédits du chapitre 54-92 : Organismes interarmées. — Infrastructure, subissent, eux aussi, des augmentations importantes : - 56 ‰ pour les autorisations de programme et - 21,9 ‰ pour les crédits de paiement. Les autorisations de programme de 1978, qui atteindront 82,7 millions de francs, seront notamment destinées à la Base de transit du Havre, au Bureau interarmées de codification des matériels, à l'infrastructure des transmissions, à l'action sociale, etc.

d) *Service de documentation extérieure
et de contre-espionnage.*

Le chapitre 54-80 : SDECE. — Equipement, couvre à la fois les dépenses d'équipement et d'infrastructure immobilière du service. L'augmentation des autorisations de programme, qui atteindront 36 millions de francs, est modeste (+ 2,2 %). Sont notamment prévues : pour les matériels, la modernisation des équipements de transmission et des moyens radioélectriques de renseignement ; pour les travaux, la rénovation d'une station radiogoniométrique et la modernisation de la cité administrative des Tourelles.

e) *Constructions de logements militaires.*

Les crédits inscrits au chapitre 54-91 : Constructions de logements militaires, sont en augmentation de 64,7 % pour les autorisations de programme et en légère diminution pour les crédits de paiement (— 1,3 %).

Les autorisations de programme de 1978, qui se montent à 72,5 millions de francs, permettront le versement à la Société nationale immobilière (ex SOGIMA) d'une somme de 18 millions de francs. la construction de logements à pleins crédits budgétaires dont les plus nombreux seront à Solenzara, à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie, des opérations diverses de rénovation, des réservations de logements au titre du CUH.

CHAPITRE II

SECTION AIR

Les propositions pour la section Air en 1978 sont de :

— 9 320 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 2 820 millions de francs, soit 43,4 % par rapport à l'année précédente ; ce pourcentage d'augmentation est sensiblement plus élevé que le pourcentage enregistré pour l'ensemble du titre V des armées (29,9 %). Dans la proportion de 35 %, le supplément d'autorisations de programme accordé au titre V du budget de la Défense en 1978 par rapport à 1977 profite à la section Air ;

— 6 686 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 1 111,9 millions de francs, soit 19,9 % par rapport à l'année précédente ; bien que l'écart soit moindre que pour les autorisations de programme, ce pourcentage est aussi plus favorable que le pourcentage enregistré pour l'ensemble du titre V des armées (18,9 %).

La répartition des crédits de la section Air par chapitre budgétaire figure en annexe 2 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1977	1978	Variation.	1977	1978	Variation.
	(En millions de francs.)					
TITRE V. — Equipement.						
1. — Etudes, recherches et prototypes	951	1 392,5	+ 441,5 (+ 46,4 %)	947	1 319,5	+ 372,5 (+ 39,3 %)
2. — Investissements techniques et industriels..	100	121,5	+ 21,5 (+ 21,5 %)	98,9	107,5	+ 8,6 (+ 8,7 %)
3. — Fabrications	5 108	7 416	+ 2 308 (+ 45,2 %)	4 153,6	4 894	+ 740,4 (+ 17,8 %)
4. — Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement	340	390	— 50 (+ 14,7 %)	374,6	365	— 9,6 (— 2,6 %)
Total	6 499	9 320	+ 2 821 (+ 43,4 %)	5 574,1	6 686	+ 1 111,9 (+ 19,9 %)

On note avec satisfaction la forte augmentation des autorisations de programme pour les rubriques Etudes et Fabrications ; il ne faut cependant pas se dissimuler leur poids sur les crédits de paiement des années futures. Pour les fabrications, l'échéancier annoncé pour l'année 1979 fait apparaître un besoin en crédits de paiement de 5 422 millions de francs, indépendamment des opérations à lancer en 1979.

1. — LES ÉTUDES

Les autorisations de programme pour études, recherches et prototypes pour 1978 (chapitre 51-71) sont en augmentation de 46.4 % par rapport à celles de l'année précédente.

La répartition du total s'établit comme suit (1), Etudes appliquées : 218 millions de francs (soit 15,7 %), Développements et prototypes : 1 174.5 millions de francs (soit 84,3 %). La part faite aux études appliquées, qui avait fortement diminué en 1977, retrouve à peine, en dépit de la nette augmentation qui est intervenue pour elle en 1978 (+ 87 %), le niveau qu'elle atteignait en 1976.

La plus grande part des autorisations de programme ci-dessus concerne les avions et, essentiellement, le Mirage 2000 dont le développement, lancé fin 1975, se poursuit et se verra attribuer 620 millions de francs ; les crédits pour l'Alphajet et le Mirage F 1 seront beaucoup plus modestes. Pour les moteurs, c'est le développement de la version 05 du M 53 qui recevra la plus grosse somme : la décision de ne pas disperser les efforts en se lançant immédiatement dans le développement d'un moteur plus poussé paraît sage. Le système de surveillance radar à basse et moyenne altitudes Aladin figure aussi parmi les opérations concernées.

2. — LES INVESTISSEMENTS TECHNIQUES

Les crédits du chapitre 52-71 : Investissements techniques et industriels, sont en augmentation de 21,5 % pour les autorisations de programme et de 8,7 % pour les crédits de paiement mais, après la diminution qu'ils avaient subie en 1977, ils se retrouvent légèrement en dessous de leur niveau de 1976.

Ces ressources sont destinées à divers travaux et à des matériels techniques et de transport pour les établissements d'Etat tels les centres d'essais.

(1) Toutes les études de base sont regroupées au chapitre 51-71 de la Section commune, cf. ci-dessus chapitre premier, section I.

3. — LES FABRICATIONS

Cette troisième partie recouvre des programmes de matériels de diverses natures, qui seront examinés dans l'ordre des chapitres où ils sont inscrits.

a) *Matériels réalisés par le Commissariat de l'Air.*

Les ressources du chapitre 53-41 : Matériels du Commissariat de l'Air, sont de 260,9 millions de francs en autorisations de programme, représentant une augmentation de 30,4 %, et de 216,9 millions de francs en crédits de paiement, représentant une augmentation de 8,4 %.

Pour l'essentiel (205 millions de francs en autorisations de programme), les ressources de ce chapitre sont destinées à la réalisation des programmes d'habillement qui, après la stabilisation intervenue en 1976, sont de nouveau en augmentation (+ 17,8 %).

b) *Armement et munitions.*

Les ressources du chapitre 53-51 : Armement et munitions de l'armée de l'Air, sont de 687 millions de francs en autorisations de programme, soit une importante augmentation de 78,4 %, et de 446 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 43,9 %.

Pour l'essentiel, les autorisations de programme se répartissent entre :

— les munitions classiques qui recevront 163 millions de francs, soit plus du double de l'allocation de 1977 ;

— les batteries anti-aériennes de 20 millimètres destinées à la protection des bases aériennes, qui avaient reçu 27 millions de francs en 1977 et recevront 164 millions de francs en 1978 ; les autorisations de programme ainsi accordées atteindront environ 35 % des sommes prévues sur la durée de la programmation ;

— les missiles air-air, dont la dotation en autorisations de programme passera de 228 millions de francs à 292 millions de francs qui se répartiront entre le Super 530 (209 millions de francs) et le Magic (83 millions de francs).

c) *Matériels au sol.*

Les ressources du chapitre 53-52 : Matériels au sol, sont de 202 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 62,6 % qui compense largement la diminution intervenue en 1977 ; par contre, les crédits de paiement, qui sont de 142 millions de francs, sont en diminution (— 7,8 %) et se retrouvent légèrement au-dessus de leur niveau de 1976.

Les matériels roulants et, à un degré un peu moindre, les matériels de sécurité seront les principaux bénéficiaires de l'augmentation des autorisations de programme.

d) *Matériels électroniques.*

Les ressources du chapitre 5^o 71 : Electronique. — Fabrications pour l'armée de l'Air, seront de 978,1 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 19,3 %, et de 730,1 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 9,5 %.

Les autorisations de programme se répartiront, pour l'essentiel, entre les rechanges (289 millions de francs) et divers matériels de série (688 millions de francs). Parmi ces derniers, les matériels de télécommunications (381 millions de francs) et les fabrications de matériels de détection électromagnétique (34,5 millions de francs), avec notamment les radars Centaure et Satrape, seront les principaux preneurs.

e) *Matériels aériens.*

Les ressources du chapitre 53-72 : Matériels aériens. — Fabrications pour l'armée de l'Air, seront de 5 288 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 1 710 millions de francs en valeur absolue et de 47,8 % en pourcentage ; les crédits de paiement seront de 3 359 millions de francs, soit une augmentation de 536,5 millions de francs en valeur absolue et de 19 % en pourcentage.

En réalité, la variation entre 1977 et 1978 du volume des opérations susceptibles d'être lancées ne sera pas telle que le fait apparaître la différence indiquée ci-dessus entre les autorisations de programme ouvertes par les deux budgets successifs ; en 1977, en

effet, le chapitre a bénéficié d'un complément de 700 millions de francs par un redéploiement d'autorisations de programme interne au Ministère de la Défense. Engagées en fin d'année, ces autorisations de programme ont donné lieu à des paiements faibles en 1977.

Outre les rechanges auxquels est réservé le quart des autorisations de programme prévues pour 1978 (1 295 millions de francs), les principales opérations concernées sont les suivantes :

— Mirage F 1 pour 1 702 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 109 appareils de ce type, déjà en service dans l'armée de l'Air, pour compenser le retrait du service des Mirage III. A la fin de l'année en cours, 30 appareils auront été commandés, pour partie avec des autorisations de programme votées en 1977, pour partie avec des autorisations de programme redéployées au sein du Ministère de la Défense. Les autorisations de programme prévues en 1978 devraient permettre de commander 33 appareils dont 9 biplaces. Il restera 46 appareils à commander avant la fin de la programmation ;

— Alphajet pour 855 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 144 appareils de ce type. Les premières commandes sont intervenues en 1976. Il est prévu de commander 33 appareils en 1978 :

— Jaguar pour 148 millions de francs en autorisations de programme. Tous les appareils de la série ont été commandés ; les autorisations de programme prévues en 1978 complètent celles qui ont précédemment été accordées :

— Mirage 2000 pour 617 millions de francs en autorisations de programme. Pour cet appareil, qui sera le nouvel avion de combat de l'armée de l'air, l'industrialisation a commencé pour le moteur et doit commencer prochainement pour la cellule et les équipements. La programmation a prévu la commande de 127 appareils. L'ordre de grandeur des autorisations de programme qui resteront nécessaires pour la période 1979-1982 est estimé à environ 19 milliards de francs ;

— Missile sol-air courte portée Crotale pour 174 millions de francs en autorisations de programme qui viennent compléter les autorisations de programme antérieures. Les cinq dernières sections prévues par la programmation sont commandées en 1977 ;

— Transall : commande de 4 appareils pour 422 millions de francs en autorisations de programme.

Les programmes de l'avion école Epsilon (60 appareils à commander pendant la programmation), de l'hélicoptère nouveau (50 appareils à commander pendant la programmation), du super Crotale ne sont pas dotés en 1978.

4. — L'INFRASTRUCTURE

Les ressources du chapitre 54-61 : Travaux et installations, sont de 385 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 17 %, et de 362,5 millions de francs en crédits de paiement, soit une diminution de 0,4 %. Compte tenu de la diminution des autorisations de programme intervenue en 1977, le volume d'autorisations de programme reste à peu près le même en 1978 qu'en 1976.

Outre la poursuite de la deuxième phase de la reconstruction de l'Ecole technique de l'armée de l'Air à Rochefort, qui doit se terminer en 1980 et reçoit une autorisation de programme de 75 millions de francs, les principales opérations prévues consistent en la construction de 20 abris en béton pour les avions, dont 148 sont déjà réalisés sur un programme de 200 à 300 ; la poursuite de la rénovation des casernements ; le camouflage de certaines installations (dépôts de munitions, aires bétonnées, etc.) ; la troisième tranche du programme Vauban pour doter la défense aérienne d'un réseau de détection et de contrôle automatisé.

CHAPITRE III

SECTION FORCES TERRESTRES

Les propositions pour la section Forces terrestres en 1978 sont de :

— 8 608 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 2 430 millions de francs, soit + 39,3 % par rapport à l'année précédente ; ce pourcentage d'augmentation est sensiblement plus élevé que le pourcentage enregistré pour l'ensemble du titre V des armées (+ 29,9 %). Dans la proportion de 30,8 %, le supplément d'autorisations de programme accordé au titre V du budget de la Défense en 1978 par rapport à 1977 profite à la section Forces terrestres ;

— 6 471,7 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 1 046,6 millions de francs, soit + 19,3 % par rapport à l'année précédente ; bien que l'écart soit moindre que pour les autorisations de programme, ce pourcentage est aussi plus favorable que le pourcentage enregistré pour l'ensemble du titre V des armées (+ 18,9 %).

La répartition des crédits de la section Forces terrestres par chapitre budgétaire figure en annexe 3 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1977	1978	Différence.	1977	1978	Différence.
	(En millions de francs.)					
TITRE V. — Equipement.						
1. — Etudes, recherches et prototypes	556,9	703	+ 146,1 (+ 26,2 %)	523,5	596,4	+ 72,9 (+ 13,9 %)
2. — Investissements techniques et industriels..	»	»	»	»	»	»
3. — Fabrications	4 814,7	6 876,2	+ 2 061,5 (+ 42,8 %)	4 137,1	4 886,7	+ 749,6 (+ 18,1 %)
4. — Infrastructure	806,4	1 028,8	+ 222,4 (+ 27,6 %)	764,5	988,6	+ 224,1 (+ 29,3 %)
Total	6 178	8 608	+ 2 430 (+ 39,3 %)	5 425,1	6 471,7	+ 1 046,6 (+ 19,3 %)

On enregistre avec satisfaction la variation en hausse des autorisations de programme pour l'ensemble des rubriques, et plus spécialement pour le poste fabrications qui augmente nettement plus que les autres.

L'analyse des crédits par chapitre se présente comme suit :

1. — LES ÉTUDES

Les ressources du chapitre 51-71 : Etudes de matériels d'armement, seront de 703 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de \div 26,2 %, et de 596,4 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de $-$ 13,9 %.

La répartition des autorisations de programme s'établit comme suit (1) : Etudes appliquées : 149,8 millions de francs, soit 21,3 % du total ; Développements et prototypes : 553,2 millions de francs, soit 78,7 % du total.

Les études appliquées sont en diminution par rapport à 1977 ($-$ 35,8 %) et se retrouvent en 1978 nettement en dessous du niveau de 1976 ($-$ 32,2 %) : les développements et prototypes voient en 1978 leurs autorisations de programme augmenter de 71 %.

Les études menées en 1977 : chars AMX 30, AMX 10, réseau intégré de transmissions automatiques (RITA) seront poursuivies. Un effort sera fait sur les recherches « mobilité » en prévision du développement du char futur.

2. — LES FABRICATIONS

Les programmes de matériels de diverses natures que recouvre la troisième partie de la section Forces terrestres seront examinés dans l'ordre des chapitres.

a) *Habillement, campement, couchage, ameublement.*

Les ressources du chapitre 53-41 : Fabrications. — Habillement, campement, couchage, ameublement, seront de 773 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de $-$ 15,7 %, et de 693,4 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de \div 25,7 %.

(1) Toutes les études de base sont regroupées au chapitre 51-71 de la Section commune, cf. ci-dessus chapitre premier, section I.

C'est à l'habillement que seront consacrées la plupart des autorisations de programme, qui serviront à poursuivre le renouvellement des articles du paquetage individuel (518,9 millions de francs) et à l'approvisionnement d'équipements spécialisés (toile du combattant, sacs de combat, casques pour pilotes). Les autres autorisations de programme iront au couchage et à l'ameublement (103,8 millions de francs), au campement (20 millions de francs), au matériel de sports (5,3 millions de francs).

b) *Fabrications d'armement.*

Les ressources du chapitre 53-71 : Fabrications d'armement, qui est essentiel pour l'armée de terre, seront de 5 881 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 1 904,4 millions de francs représentant une progression de 47,9 % ; les crédits de paiement seront de 3 975,4 millions de francs, soit une augmentation de 571,4 millions de francs représentant une progression de 16,8 %.

En réalité, la variation entre 1977 et 1978 du volume des opérations susceptibles d'être lancées ne sera pas telle que le fait apparaître la différence indiquée ci-dessus entre les deux budgets successifs : en 1977, en effet, le chapitre a bénéficié d'un complément de 440 millions de francs par un redéploiement d'autorisations de programme interne au Ministère de la Défense. La totalité de ces autorisations de programme sera engagée d'ici à la fin de l'année : les paiements correspondants sur 1977 seront faibles.

Les principales opérations concernées par les autorisations de programme prévues pour 1978 sont les suivantes :

— munitions pour 2 058 millions de francs en autorisations de programme, soit 35 % du total du chapitre ; sur cette somme, 659 millions de francs seront consacrés à un sérieux effort pour les munitions d'exercice :

— chars AMX 30 pour 237 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 320 engins de 1977 à 1982 ; 30 ont été commandés en 1977, en partie grâce aux autorisations de programme redéployées au sein du Ministère de la Défense, et 30 nouvelles commandes sont prévues en 1978. L'ordre de grandeur des autorisations de programme qui restent nécessaires pour la période 1979-1982 est estimé à environ 3 milliards de francs ;

— chars AMX 10 RC pour 261 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 330 engins de 1977 à 1982 ; 10 engins ont été commandés en 1977, et 40 sont prévus en 1978. L'ordre de grandeur des autorisations de programme qui resteront nécessaires pour la période 1979-1982 est estimé à environ 2,4 milliards de francs ;

— chars AMX 10 P et PC pour 137 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 450 engins de 1977 à 1982. La première commande à intervenir sera celle de 1978 pour 40 chars. L'ordre de grandeur des autorisations de programme qui resteront nécessaires pour la période 1979-1982 est estimé à environ 1.8 milliard de francs :

— VAB pour 448 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 1 830 véhicules de 1977 à 1982 : 209 ont été commandés en 1977 et il est prévu d'en commander 330 en 1978. L'ordre de grandeur des autorisations de programme qui resteront nécessaires pour la période 1979-1982 est estimé à environ 2 milliards de francs :

— véhicules tactiques à roues pour 156 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 18 200 véhicules de 1977 à 1982 : l'ordre de grandeur des autorisations de programme qui resteront nécessaires pour la période 1979-1982 est estimé à environ 3.2 milliards de francs :

— canon automoteur de 155 GCT pour 7 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 190 de ces canons : l'ordre de grandeur des autorisations de programme qui resteront nécessaires pour la période 1979-1982 est estimé à environ 1.5 milliard de francs : le canon automoteur de 155 GCT est parmi les matériels qui nécessiteront un net accroissement de l'effort financier pour que la programmation soit respectée :

— fusil automatique de 5.56 pour 86 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 236 000 armes de 1977 à 1982. Il en a été commandé 20 000 en 1977 et on en commandera 24 000 en 1978 ;

— système d'arme sol-air Roland pour 532 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 133 systèmes de 1977 à 1982. Il en été commandé

17 en 1977 et on en commandera 20 en 1978. L'ordre de grandeur des autorisations de programme qui resteront nécessaires pour la période 1979-1982 est estimé à environ 3,7 milliards de francs ;

— système d'arme antichar Hot pour 90 millions de francs. La programmation a prévu la commande de 192 systèmes de 1977 à 1982. Il en a été commandé 32 en 1977 ; on en commandera 32 autres en 1978 :

— arme à usages multiples Milan pour 56 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu la commande de 692 armes de 1977 à 1982. Il en a été recommandé 140 en 1977 ; on en commandera 140 autres en 1978 ;

— réseau intégré de transmissions automatiques (RITA) pour 462 millions de francs en autorisations de programme. La programmation a prévu que ce programme, articulé autour de nombreux composants en grande partie électroniques, devrait être commandé à 73 % en 1982. L'ordre de grandeur des autorisations de programme estimées nécessaires de 1979 à 1982 est évalué à 2.1 milliards de francs :

— hélicoptère SA 341 Gazelle pour 140 millions de francs en autorisations de programme qui permettront de commander 20 appareils sur les 128 prévus pendant la durée de la programmation.

c) Matériels divers.

Les ressources du chapitre 53-91 : Fabrications de matériels divers, sont de 222,2 millions de francs en autorisations de programme, en augmentation de 30,7 %, et de 217,9 millions de francs en crédits de paiement, en augmentation de 19,9 %.

Elles sont notamment destinées à des acquisitions d'outillage, de matériels d'exploitation, de matériels informatiques pour les services de l'intendance, du matériel et des transmissions.

3. — L'INFRASTRUCTURE

a) *L'infrastructure des services.*

Les crédits du chapitre 54-51 : Infrastructure des services, seront de 104,8 millions de francs en autorisations de programme et de 121,5 millions de francs en crédits de paiements, l'un et l'autre en augmentation modeste de + 8,5 %.

Ce sont les services d'exploitation des transmissions qui recevront la plus forte part.

b) *Infrastructure opérationnelle et de stationnement.*

L'infrastructure opérationnelle et de stationnement, essentielle pour la vie courante et pour l'entraînement, est parmi les domaines où beaucoup reste à faire. Les ressources du chapitre 54-61 seront de 895 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation importante de + 31,7 %, et de 838,1 millions de francs en crédits de paiements, soit une augmentation de + 33,5 %.

Dans la proportion de 92 %, les opérations dont le lancement est prévu en 1978 se situeront en métropole, le reste se répartissant entre l'Outre-Mer et les FFA.

Les casernements, qu'il s'agisse de nouvelles constructions (à Pamiers, Sissonne et Pau notamment) ou de rénovations, sont de loin les principaux preneurs (616 millions de francs au total) ; pour le reste sont prévus : l'achèvement du programme de chauffage antérieurement défini, des travaux dans les écoles et les camps (110.6 millions de francs).

CHAPITRE IV

SECTION MARINE

Les propositions faites pour la section Marine en 1978 sont de :

— 5 943,8 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 1 053,8 millions de francs, soit $\pm 21,5 \%$ par rapport à l'année précédente ; ce pourcentage d'augmentation est sensiblement inférieur au pourcentage enregistré pour l'ensemble du titre V des armées ($\pm 29,9 \%$). L'augmentation des autorisations de programme du budget de la Défense en 1978 profite à la section Marine dans la proportion de $13,3 \%$. En 1977, les autorisations de programme accordées à la section Marine avaient marqué une diminution ; dans ces conditions, sur une période de deux ans, de 1976 à 1978, les autorisations de programme accordées à la section Marine ont augmenté de $15,1 \%$ qui doivent correspondre à une diminution de pouvoir d'achat sur cette durée ;

— 5 311,8 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de $\pm 16,4 \%$ par rapport à l'année précédente : cette augmentation est inférieure au pourcentage d'augmentation constaté pour l'ensemble du titre V des armées ($\pm 18,9 \%$).

La répartition de ces crédits par chapitre figure en annexe n° 4 : le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1977	1978	Différence.	1977	1978	Différence.
	(En millions de francs.)					
TITRE V. — Equipement.						
1. — Etudes, recherches et prototype ^s	555	680	— 125 (— 22,5 %)	560	623	± 63 (+ 11,2 %)
2. — Investissements techniques et industriels...						
3. — Fabrications	4 143	5 017,7	— 874,7 (— 21,1 %)	3 818,3	4 475,7	± 657,4 (+ 17,2 %)
4. — Infrastructure	192	246,1	± 54,1 (± 28,2 %)	186,5	213,1	± 26,6 (+ 14,3 %)
Total	4 890	5 943,8	— 1 053,8 (— 21,5 %)	4 554,8	5 311,8	± 747 (+ 16,4 %)

L'analyse des crédits par chapitre se présente comme suit :

1. — LES ÉTUDES

Les ressources du chapitre 51-71 : Etudes techniques d'armement et prototypes, seront de 680 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 22,5 %, et de 623 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de + 11,2 %.

Les autorisations de programme se répartissent comme suit entre, d'une part, la flotte et l'aéronautique navale et, d'autre part, la recherche et le développement (1) :

	ETUDES appliquées.	DEVELOP- PEMENTS et prototypes.	TOTAL
	*En milliers de francs.		
Flotte	123 000	(1) 277 000	400 000
Aéronautique navale.....	14 000	266 000	280 000
Total	137 000	543 000	680 000

*1. Y compris 1 000 milliers de francs pour le service hydrographique et océanographique

La quasi-totalité de l'augmentation dont profite le chapitre échoit aux développements et prototypes de l'aéronautique navale : c'est l'avion de patrouille et lutte ASM Breguet-Atlantic nouvelle génération qui sera le principal bénéficiaire ; les premiers appareils seront livrés en 1985.

2. — LES FABRICATIONS

Les programmes de matériels divers que recouvre cette rubrique seront examinés dans l'ordre des chapitres.

(1) Toutes les études de base sont regroupées au chapitre 51-71 de la Section commune, cf. ci-dessus chapitre premier, section I.

a) *Habillement, couchage, casernement.*

Les ressources du chapitre 53-41 : Habillement, couchage, casernement, sont de 70 millions de francs en autorisations de programme, sans changement par rapport à 1977, et de 70 millions de francs en crédits de paiement, soit une progression de - 9 ‰.

Les parts respectives de l'habillement, couchage : 80 ‰ et du casernement : 20 ‰ ne varient guère d'une année sur l'autre.

b) *Aéronautique navale.*

Les ressources du chapitre 53-51 : Aéronautique navale. — Matériel de série, sont de 1 390 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de - 13 ‰, inférieure à l'augmentation dont bénéficie la section Marine, et de 1 047 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de - 41,5 ‰, beaucoup plus forte que l'augmentation dont bénéficie la section Marine (- 16,4 ‰).

La répartition des autorisations de programme entre les principales opérations concernées s'établit comme suit :

— les rechanges pour 360 millions de francs, soit 26 ‰ du total du chapitre :

— l'avion d'assaut embarqué Super-Etendard pour 810 millions de francs. La programmation a prévu la commande de 44 appareils de 1977 à 1982 : 14 ont été commandés en 1977 et 15 autres le seront en 1978 ; l'ordre de grandeur des autorisations de programme estimées encore nécessaires de 1979 à 1982 est de 1,3 milliard de francs :

— l'hélicoptère WG 13, pour 100 millions de francs, dont 14 exemplaires sont à commander au titre de la programmation ; aucune commande n'est intervenue en 1977 ; l'ordre de grandeur des autorisations de programme estimées encore nécessaires de 1979 à 1982 est de 0,6 milliard de francs.

c) *Service technique des transmissions.*

Les ressources du chapitre 53-61 : Service technique des transmissions. — Equipement, sont de 70 millions de francs en autorisations de programme, sans changement par rapport à 1977, et de 66,2 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 8,3 %.

Les matériels de télécommunications et de traitement de l'information sont les principaux bénéficiaires.

d) *Constructions neuves de la flotte.*

Les ressources du chapitre 53-71 : Constructions neuves de la flotte, sont de 2 877.7 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 28.7 % par rapport à 1977, sensiblement plus forte que l'augmentation des crédits de la section Marine (21.5 %) et assez proche de l'augmentation générale du titre V pour l'ensemble des armées (+ 29.9 %) ; les crédits de paiement sont de 2 781.7 millions de francs, représentant une augmentation de 11.6 %.

La répartition des autorisations de programme entre les principales opérations concernées s'établit comme suit :

- forces océanique stratégique : 1 488.6 millions de francs dont :
 - la moitié environ (716 millions de francs) pour le maintien en condition opérationnelle des SNLE en service ; pour les bâtiments conventionnels, les dépenses de ce genre sont inscrites au titre III :
 - 134 millions de francs pour la construction du 5^e SNLE *Le Tonnerre* qui doit être présenté aux essais en avril 1979 :
 - 445 millions de francs pour la refonte M4 des SNLE existants et certaines mises à niveau :
 - 35 millions de francs pour le SNLE nouvelle génération qui a précédemment reçu 15 millions de francs en 1977. A ce propos, la programmation a prévu que chaque année des crédits seraient affectés en priorité à l'étude puis à la construction d'un SNLE supplémentaire d'une nouvelle génération :

- constructions neuves de bâtiments : 1 169 millions de francs dont :
 - 280 millions de francs pour les sous-marins nucléaires d'attaque n^o 1 et 2, dont les commandes ont déjà été lancées ; la programmation a prévu la commande de 4 unités de 1977 à 1982 ; l'ordre de grandeur des autorisations de programme estimées nécessaires de 1979 à 1982 est de 1,9 milliard de francs ;
 - 315 millions de francs pour les corvettes ; 1 corvette ASM sur les 3 que prévoit la programmation a été commandée fin 1977 ; 1 corvette anti-aérienne sera commandée en 1978 sur les 3 que prévoit la programmation ; l'ordre de grandeur des autorisations de programme estimées nécessaires de 1979 à 1982 pour les corvettes est de 3,8 milliards de francs ;
 - 120 millions de francs pour les avisos dont un sera commandé en 1978 (1) ;
 - 125 millions de francs pour les bâtiments anti-mines pour lesquels l'ordre de grandeur des autorisations de programme estimées nécessaires de 1979 à 1982 est de 1 milliard de francs ;
 - 200 millions de francs pour les grosses refontes et les modernisations.

Il n'est pas prévu d'autorisation de programme en 1978 pour le porte-aéronefs dont la programmation prévoit la commande avant 1982.

e) Munitions et engins.

Les ressources du chapitre 53-72 : Munitions et engins, sont de 540 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 17,4 % par rapport à 1977, et de 430 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 10,3 %.

Les principales opérations concernées sont :

- diverses munitions pour la flotte (88,2 millions de francs) et pour l'aéronautique navale (68,6 millions de francs) ;
- les torpilles L 5 et F 17 (93,7 millions de francs) ;

1 : 14 avisos ont été commandés avant la programmation ; l'avisos n 15, non prévu, sera commandé en 1978 en remplacement de 2 BAM prévus dans la programmation.

— les missiles surface-air Masureca (53 millions de francs) et Crotale naval (60 millions de francs) ; le missile surface-surface MM 38 (40 millions de francs) et le missile air-mer AM 39 qui doit entrer en service sur les Etendard fin 1979 (80 millions de francs).

f) *Equipement militaire.*

Les ressources du chapitre 53-73 : Equipement militaire, sont de 70 millions de francs en autorisations de programme, soit une diminution de — 10.2 % et de 80.8 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de + 13.8 %.

Sont notamment concernés des matériels de télécommunications, d'équipements en énergie, d'océanographie et de géophysique marine.

2. — L'INFRASTRUCTURE

Les crédits d'infrastructure sont répartis entre trois chapitres concernant respectivement le Commissariat de la Marine, les bases de l'aéronautique navale et les travaux maritimes qui gèrent la plus forte part. Au total, les ressources seront de 242 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de + 27 % par rapport à l'année précédente, et de 207 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de + 13 %.

Parmi les opérations les plus importantes prévues pour 1978, on relève : la base-vie à Cherbourg, un foyer cinéma à Brest, un cercle pour officiers-mariniers à Rochefort, un centre administratif et des casernements pour officiers et officiers-mariniers à Toulon. Est aussi prévue la construction de bâtiments pour l'unité marine et d'une station de réception radioélectrique à la Réunion.

CHAPITRE V

SECTION GENDARMERIE

Sur la section Gendarmerie, les autorisations de programme passent de 629,6 à 690 millions de francs, en augmentation de 9,6 % par rapport à 1977, et les crédits de paiement sont de 702,3 millions de francs, en augmentation de 18 %.

Le détail des crédits par chapitre est donné en annexe 5, et le tableau ci-dessous résume l'essentiel par grandes masses :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1977	1978	Différence.	1977	1978	Différence.
	(En millions de francs.)					
TITRE V. — Equipement.						
1. — Etudes	»	»	»	»	»	»
2. — Investissements techniques	»	»	»	»	»	»
3. — Fabrications	225	282	+ 57 (+ 25,3 %)	194,5	293,6	+ 99,1 (+ 51 %)
4. — Infrastructure	404,6	408	+ 3,4 (+ 0,8 %)	400,4	408,7	+ 8,3 (+ 2,1 %)
Total	629,6	690	+ 60,4 (+ 9,6 %)	594,9	702,3	+ 107,4 (+ 18 %)

1. — LES FABRICATIONS

a) Matériel.

Les ressources du chapitre 53-51 : Matériel, sont de 251,6 millions de francs en autorisations de programme, en augmentation de + 24,9 %, et de 264,9 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une forte augmentation par rapport à 1977 (+ 52 %). La situation doit donc être meilleure que l'année précédente, pendant laquelle sont apparus quelques écarts face aux prévisions de la programmation.

Les commandes à lancer porteront essentiellement sur les équipements suivants :

- matériels de télécommunications avec un lot de 2 625 émetteurs-récepteurs de divers types ;
- matériels de transport avec 1 245 véhicules de liaison, 73 véhicules de police de la circulation routière, 115 véhicules utilitaires tous chemins, 68 véhicules de transport en commun ;
- matériels techniques divers dont 148 cinémomètres.

b) *Habillement, couchage, ameublement.*

Les ressources du chapitre 53-52 : Habillement, couchage, ameublement, sont de 30,4 millions de francs en autorisations de programme, en augmentation de + 28,8 %, et de 28,7 millions de francs en crédits de paiement, en augmentation de + 36 %. La rubrique Habillement recevra 19,1 millions de francs et la rubrique Couchage-Ameublement 11,3 millions de francs.

Parmi les commandes importantes prévues pour 1978 figurent : 4 000 lots d'habillement pour spécialistes, 4 400 lots de couchage, des mobiliers de bureau et des mobiliers pour chambrées.

2. — L'INFRASTRUCTURE

Les ressources du chapitre 54-51 : Infrastructure. — Acquisitions immobilières. seront de 408 millions de francs en autorisations de programme et de 408,7 millions de francs en crédits de paiement. Ces deux sommes sont, à très peu près, les mêmes qu'en 1977.

La rénovation des casernes, dans lesquelles le personnel a l'obligation de loger, reste pour la Gendarmerie un objectif prioritaire qui ne peut être atteint que par l'effort conjugué de l'Etat et des collectivités locales.

Les programmes à réaliser sont évalués en unités-logement qui recouvrent le logement proprement dit et la quote-part de locaux de service ou de locaux techniques qui l'accompagnent. Pour la période 1977-1982, on a prévu la construction de 9 000 unités-logement : dans le même temps, la participation attendue des collectivités locales est de 6 340 unités-logement. On aura probablement lancé 1 360 unités-logement en 1977 ; on compte en lancer 1 260 en 1978, auxquelles s'ajouteront environ 1 000 unités-logement au titre de la participation des collectivités locales.

CONCLUSION

Les crédits militaires pour 1978 atteignent 80,7 milliards de francs, pensions comprises, soit 20,2 % du budget de l'Etat.

En excluant les pensions, comme il fut fait pour la programmation 1977-1982 et pour l'examen du précédent budget, le total des crédits de paiement du budget de la Défense est de 67,6 milliards de francs, soit, à très peu près, 17 % du budget de l'Etat.

Pour les crédits de paiement, on observe :

— d'une part, une croissance de 15,8 % ou de 16,4 %, selon que l'on se réfère au budget initial ou au budget corrigé par le collectif de juin 1977 ;

— d'autre part, un renversement de tendance dans l'évolution de la répartition entre dépenses ordinaires et dépenses en capital : pour la première fois depuis longtemps, la part des dépenses en capital augmente d'une année sur l'autre.

En autorisations de programme, la croissance du budget de 1978 par rapport à celui de 1977 est de 28 % pour l'ensemble et de 29,9 % pour les autorisations de programme du titre V.

Sans doute est-il difficile d'affirmer la rigoureuse conformité des crédits de paiement globaux avec leur évolution de principe définie par la loi de programmation du 19 juin 1976, mais il est certain que le budget de 1978 est dans la ligne de croissance du budget de la Défense tracée par cette loi ; à cet égard, l'évolution du pourcentage du produit intérieur brut correspondant aux crédits militaires est significative : 3 % en 1976, 3,13 % en 1977, 3,23 % en 1978.

D'autre part, les grandes options tracées par la programmation sont respectées ; certains secteurs, comme par exemple celui des études, dont l'insuffisance avait inquiété dans le passé, sont en voie de redressement.

Au total, compte tenu des considérations qui précèdent comme de la conjoncture actuelle et de la part faite aux crédits des autres ministères. on peut dire que le budget de la Défense pour 1978 est un bon budget.

Cette appréciation sur l'ensemble n'empêche cependant pas que, sans tomber dans le pessimisme, on attire l'attention sur certaines particularités ou lacunes des dépenses en capital et sur les perspectives d'avenir dans lesquelles elles doivent s'inscrire.

Si la progression des autorisations de programme est spectaculaire en 1978, il ne faut pas perdre de vue qu'elle vient après une stagnation qui, pour 1977, avait soulevé de sérieuses inquiétudes quant aux retards qu'elle était susceptible d'engendrer, bien qu'elle eut été partiellement compensée par un redéploiement intervenu au sein du Ministère de la Défense. Pour certaines catégories de dépenses, qui ne sont pas toujours parmi les moindres, le rapprochement des autorisations de programme proposées pour 1978 de celles qui avaient été accordées en 1976 fait apparaître que, compte tenu des augmentations de coût, le pouvoir d'achat n'aura guère varié entre ces deux années et parfois même sera plutôt en diminution.

Dans un ordre d'idées voisin, il apparaît nettement que, pour la fabrication des principaux matériels conventionnels, dont la liste figure en annexe à la loi de programmation, un très gros effort financier restera nécessaire après 1978. Compte tenu du nombre des matériels commandés en 1977 et de ceux qui seront commandés en 1978, on peut en effet prévoir qu'il faudra, de 1979 à 1982, des annuités moyennes en autorisations de programme d'un ordre de grandeur voisin du double de l'annuité consacrée aux mêmes opérations en 1978.

Ce sont là des indices qui confirment les diverses informations que nous avons pu recueillir et qui laissent présager combien il sera nécessaire de poursuivre fermement la politique de croissance des crédits militaires tracée par la loi de programmation, et combien il sera difficile d'atteindre en temps voulu les objectifs qu'elle a fixés.

A propos de ceux-ci, on a beaucoup parlé de la Marine et du vieillissement de ses bâtiments, avec ses conséquences sur les charges d'entretien et sur la valeur militaire de la flotte. Pour la section budgétaire correspondante, les prévisions de la program-

mation, qui portent sur les crédits de paiement, sont respectées voire dépassées : le contenu du budget 1978 ne paraît donc pas critiquable à cet égard. Il reste que les autorisations de programme proposées pour 1978 ne laissent pas espérer qu'on puisse éviter une chute du tonnage, depuis longtemps prévue mais dont l'échéance approche. et qui nécessitera sous peu un effort nouveau pour que ses conséquences soient limitées.

Quant aux sous-marins nucléaires, qui constituent certainement le dispositif fondamental de notre force de dissuasion, la nécessité de préparer en temps voulu une seconde génération paraît incontestable, et les arguments avancés pour que la construction du sixième bâtiment ne soit pas entreprise séance tenante, afin qu'il ne soit pas de même type que les cinq premiers, paraissent acceptables dans l'actuel équilibre financier des crédits militaires.

Au total, même si nous ne disposons pas des éléments permettant d'établir un point détaillé du déroulement de la programmation, il se révèle cependant, à l'occasion de l'examen du budget de 1978, que des difficultés sont à craindre.

A ce propos, toutes les dispositions susceptibles d'atténuer la dispersion de nos efforts devraient être bénéfiques. La multiplicité des disciplines à mettre en œuvre, leurs différences, leur incessante évolution rendent bien difficile pour nous d'être en technique de pointe dans tous les domaines, à commencer par celui des études. Des choix sont nécessaires, car il est improbable que nous puissions tout faire et le faire tout seuls.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances a, dans sa majorité, émis un avis favorable à l'adoption des dépenses en capital du budget de la Défense pour 1978.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 38.

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires.

Texte. — I. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1978, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

Titre V. — Equipement	34 295 200 000 F.
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat ..	122 800 000
	34 418 000 000 F.
Total	

II. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1978, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis.

Titre V. — Equipement	8 301 307 000 F.
Titre VI. — Subvention d'investissement accordées par l'Etat ..	93 550 000
	8 394 857 000 F.
Total	

Commentaire. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles concernant les dépenses en capital des services militaires.

ANNEXES

—

ANNEXE I

TITRES V ET VI

SECTION COMMUNE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1977	1978	Différence.		1977	1978	Différence.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
I. — Services relevant de la Délégation générale pour l'armement.								
Titre V. — EQUIPEMENT								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-71 D. G. A. — Recherches et développements...	677,3	912,4	+ 235,1	+ 34,7	501,4	660,4	+ 159	+ 31,7
51-88 Etudes spéciales, — Atome,	2 665	2 914	+ 249	+ 9,3	2 660	2 899	+ 239	+ 9
51-89 Etudes spéciales, — Engins,	2 896,9	3 510	+ 613,1	+ 21,2	2 493,7	3 292	+ 798,3	+ 32
51-92 Armement nucléaire tactique,	498,5	709	+ 210,5	+ 42,2	558,5	646	+ 88,5	+ 15,5
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71 D. G. A. — Investissements techniques et industriels	486,8	445	— 41,8	— 8,6	347,8	509	+ 161,2	+ 46,3
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT								
<i>Equipements administratifs et divers.</i>								
67-10 Subventions aux organismes sous tutelle ..	138,8	122,8	— 16,2	— 11,7	125,4	137,6	+ 12,2	+ 9,7
Total Section commune - D. G. A.,	7 363,3	8 613	+ 1 249,7	+ 17	6 687,8	8 144	+ 1 456,2	+ 21,8

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT					
	1977	1978	Différence		1977	1978	Différence			
	(En millions de francs)			(En pourcentage.)	(En millions de francs)			(En pourcentage.)		
II. - Section commune hors D. G. A.										
Titre V. — EQUIPEMENT										
<i>Etudes et recherches.</i>										
51-00	DIR. C. E. N. - Etudes spéciales.....	643	640	3	0,5	676,4	660	—	16,4	2,4
<i>Fabrications.</i>										
53-61	Service de santé. - Matériel.....	38	50,7	+ 12,7	+ 33,4	45	58,5	+ 13,5	+ 30	
53-91	Organismes Interarmées. -- Matériel.....	52,5	97,5	+ 45	+ 85,7	55	95,3	+ 40,3	+ 73,3	
<i>Infrastructure logistique.</i>										
54-61	Service de santé. -- Infrastructure....	26,5	128,1	+ 101,6	+ 383	77,8	59,3	—	18,5	— 23,8
54-80	S. D. E. C. E. — Equipement.....	33,8	36	+ 2,2	+ 6,5	30,8	41	+ 10,2	+ 33,1	
54-81	Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement.....	1,9	1,9			3,2	2,4	—	0,8	25
54-82	Acquisitions immobilières.....		1,2	+ 1,2	+ 100		1,2	+ 1,2	+ 100	
54-91	Construction de logements militaires.....	44	72,5	+ 28,5	+ 64,8	69,5	68,6	—	0,9	— 1,3
54-92	Organismes Interarmées. -- Infrastructure...	53	82,7	+ 29,7	+ 56	51,8	73,7	+ 21,9	+ 42,3	
<i>Infrastructure O. T. A. N.</i>										
55-81	Infrastructure interalliée. -- Travaux.....	93,5	132,4	+ 38,9	+ 41,6	72,5	103	+ 30,5	+ 42,1	
TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT										
<i>Equipements culturel et social.</i>										
06-50	Participation à des travaux d'équipement civils intéressant la collectivité militaire..	3,9	0,2	— 3,7	— 94,9	3,9	0,2	— 3,7	— 94,9	
Total Section commune hors D. G. A.		990,1	1 243,2	+ 253,1	+ 25,6	1 085,9	1 163,2	+ 77,3	+ 7,1	
Total Section commune		8 353,4	9 856,2	+ 1 502,8	+ 18	7 773,7	9 307,2	+ 1 533,5	+ 19,7	

ANNEXE II

TITRE V

SECTION AIR

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1977	1978	Différence.		1977	1978	Différence.	
	(En millions de francs.)		En pourcentage.)		(En millions de francs.)		En pourcentage.)	
<i>Etudes.</i>								
51-71 Constructions aéronautiques.....	951	1 392,5	+ 441,5	+ 46,4	947	1 319,5	+ 372,5	+ 39,3
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71 Constructions aéronautiques.....	100	121,5	+ 21,5	+ 21,5	98,9	107,5	+ 8,6	+ 8,7
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Matériels du commissariat de l'air.....	200	260,9	+ 60,9	+ 30,4	200,1	216,9	+ 16,8	+ 8,4
53-51 Armement et munitions.....	385	687	+ 302	+ 78,4	310	446	+ 136	+ 43,9
53-52 Matériels au sol.....	125	202	+ 77	+ 61,6	154	142	12	- 7,8
53-71 Electronique.....	820	978,1	+ 158,1	+ 19,3	667	730,1	+ 63,1	+ 9,5
53-72 Matériel aérien.....	3 578	5 288	+ 1 710	+ 47,8	2 822,5	3 359	+ 536,5	+ 19
<i>Infrastructure.</i>								
54-61 Travaux et installations.....	329	385	+ 56	+ 17	364	362,5	1,5	- 0,4
54-62 Acquisitions immobilières.....	11	5	- 6	- 54,5	10,6	2,5	- 8,1	- 76,4
Total	6 499	9 320	+ 2 821	+ 43,4	5 574,1	6 686	+ 1 111,9	+ 19,9

ANNEXE III

TITRE V

SECTION FORCES TERRESTRES

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT					
	1977	1978	Différence.		1977	1978	Différence.			
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)		
<i>Etudes.</i>										
51-71 Matériels d'armement.....	556,9	703	+	146,1	+ 26,2	523,5	596,4	+	72,9	+ 13,9
<i>Fabrications.</i>										
53-41 Habillement, campement, couchage, ameublement.....	608,1	773	+	104,9	+ 15,7	551,4	693,4	+	142	+ 25,7
53-71 Fabrications d'armement.....	3 976,6	5 881	+	1 904,4	+ 47,9	3 404	3 975,4	+	571,4	+ 16,8
53-91 Matériels divers.....	170	222,2	+	52,2	+ 30,7	181,7	217,9	+	36,2	+ 19,9
<i>Infrastructure.</i>										
54-51 Infrastructure des services.....	96,2	104,8	+	8,6	+ 8,9	112,1	121,5	+	9,4	+ 8,4
54-61 Infrastructure logistique.....	679,5	895	+	215,5	+ 31,7	627,8	838,1	+	210,3	+ 33,5
54-62 Acquisitions immobilières.....	30,7	29	-	1,7	5,5	24,5	29	+	4,5	+ 18,4
Total	6 178	8 608	+	2 430	+ 39,3	5 425	6 471,7	+	1 046,7	+ 19,3

ANNEXE IV

TITRE V

SECTION MARINE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1977	1978	Différence.		1977	1978	Différence	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Etudes.</i>								
51-71 Armement et prototypes	555	680	+ 125	+ 22,5	560	623	+ 63	+ 11,2
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Habillement, couchage, casernement	70	70	+	+	64,2	70	+ 5,8	+ 9
53-51 Aéronautique navale, -- Matériel de série ..	1 230	1 390	+ 160	+ 13	740	1 047	+ 307	+ 41,5
53-61 Equipement des transmissions	70	70	+	+	61,1	66,2	+ 5,1	+ 8,3
53-71 Constructions neuves de la flotte	2 235	2 877,7	+ 642,7	+ 28,8	2 492	2 781,7	+ 289,7	+ 11,6
53-72 Munitions et engins	460	540	+ 80	+ 17,4	390	430	+ 40	+ 10,3
53-73 Equipement militaire	78	70	- 8	- 10,3	71	80,8	+ 9,8	+ 13,8
<i>Infrastructure.</i>								
51-41 Commissariat de la marine	16	19	+ 3	+ 18,7	16	17	+ 1	+ 6,2
54-51 Bases de l'aéronautique navale	40	52	+ 12	+ 30	32,3	37	+ 4,7	+ 14,6
54-61 Travaux maritimes	134,6	171,8	+ 37,2	+ 27,6	135,6	153,8	+ 18,2	+ 13,4
54-62 Acquisitions immobilières	1,4	3,3	+ 1,9	+ 135,7	2,6	5,3	+ 2,7	+ 103,8
Total	4 890	5 943,8	+ 1 053,8	+ 21,5	4 564,8	5 311,8	+ 747	+ 16,4

ANNEXE V

TITRE V

SECTION GENDARMERIE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1977	1978	Différence.		1977	1978	Différence.	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Fabrications</i>								
53 51 Matériel	201,4	251,6	+ 50,2	+ 24,9	173,4	204,9	+ 91,5	+ 52,8
53 52 Habillement, couchage, ameublement	23,6	30,4	+ 6,8	+ 28,8	21,1	28,7	+ 7,6	+ 36
<i>Infrastructure.</i>								
54 51 Acquisitions immobilières	404,6	408	+ 3,4	+ 0,8	400,4	408,7	+ 8,3	+ 2
Total	629,6	690	+ 60,4	+ 9,6	594,9	702,3	+ 107,4	+ 18